

Permis de conduire annulé : quelles conséquences et comment le récupérer ?

Conseils pratiques publié le **18/11/2026**, vu **267 fois**, Auteur : le blog du droit routier

L'annulation du permis de conduire peut entraîner plusieurs années d'interdiction de conduire. Découvrez les infractions concernées, les recours possibles et les démarches pour repasser le permis.

L'annulation du permis de conduire est une sanction pénale prononcée par un juge à la suite de certaines infractions routières. Elle entraîne la perte du permis et peut s'accompagner d'une interdiction d'en obtenir un nouveau pendant plusieurs années.

Contrairement à la suspension, qui interdit temporairement de conduire, l'annulation impose au conducteur d'obtenir un nouveau permis.

Cette sanction n'est toutefois pas systématiquement obligatoire. Les possibilités de défense dépendent de l'infraction poursuivie et des circonstances du dossier.

Quelles infractions peuvent entraîner une annulation du permis ?

Plusieurs infractions permettent au tribunal de prononcer une annulation judiciaire.

C'est notamment le cas de la conduite sous l'empire d'un état alcoolique, de la conduite après usage de stupéfiants ou d'un grand excès de vitesse d'au moins 50 km/h.

Pour certaines infractions, l'annulation constitue une peine facultative : le tribunal peut décider de ne pas la prononcer.

Dans d'autres situations, notamment certaines récidives légales d'alcool ou de stupéfiants, **l'annulation du permis est obligatoire en cas de condamnation**.

L'homicide routier et certaines blessures routières entraînent également une annulation de plein droit.

Combien de temps dure une annulation judiciaire ?

La durée dépend de l'infraction et des dispositions légales applicables.

Pour une première infraction d'alcoolémie délictuelle ou de conduite sous stupéfiants, l'interdiction de solliciter un nouveau permis peut atteindre cinq ans.

Pour un grand excès de vitesse d'au moins 50 km/h, elle peut atteindre trois ans.

En matière d'homicide routier, l'interdiction est comprise entre cinq et dix ans, avec des dispositions plus sévères en cas de récidive.

Il faut distinguer l'annulation du permis de la durée pendant laquelle le conducteur ne peut pas en solliciter un nouveau.

Peut-on contester l'annulation de son permis ?

Oui. Une défense pénale peut permettre d'éviter l'annulation du permis.

Lorsque cette peine est facultative, l'avocat peut demander au tribunal de ne pas la prononcer, notamment en présentant la situation professionnelle et personnelle du conducteur.

Lorsque l'annulation est obligatoire, **la contestation des poursuites et la recherche d'irrégularités de procédure constituent des moyens essentiels de défense**.

Une nullité affectant un élément déterminant du dossier peut conduire à une relaxe et permettre d'éviter l'annulation attachée à la condamnation.

Une décision déjà rendue peut également être contestée par appel ou opposition, dans les délais légaux.

Comment repasser son permis après une annulation ?

Une fois les conditions légales réunies, le conducteur doit accomplir plusieurs démarches.

Il doit notamment effectuer des tests psychotechniques, passer un contrôle médical et se présenter aux examens du permis exigés par sa situation.

Selon l'ancienneté de son permis, la durée de l'interdiction et le respect du délai légal de neuf mois, il peut être dispensé de repasser l'épreuve pratique.

La fin de l'interdiction ne permet donc pas de reprendre automatiquement le volant.

Pour connaître précisément les sanctions, les moyens de défense et les démarches applicables, consultez l'article du **Cabinet Kirmen & Lefebvre** consacré à l'annulation du permis de conduire : motifs, durée et recours.

Copyright © 2026 Légavox.fr - Tous droits réservés